

Les Cahiers de droit



DONALD POIRIER, *Introduction générale à la common law*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 441 p., ISBN 2-89451-021-7.

Mireille D. Castelli

Volume 37, Number 1, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043384ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043384ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Castelli, M. D. (1996). Review of [DONALD POIRIER, *Introduction générale à la common law*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 441 p., ISBN 2-89451-021-7.] *Les Cahiers de droit*, 37(1), 289–290.
<https://doi.org/10.7202/043384ar>

Chronique bibliographique

DONALD POIRIER, *Introduction générale à la common law*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 441 p., ISBN 2-89451-021-7.

L'ouvrage de D. Poirier est divisé en cinq grandes parties. Dans la première partie qui traite des questions très générales et fondamentales des définitions, classifications et sources du droit, l'auteur aborde, au chapitre 1, intitulé « Qu'est-ce que le droit ? Réponse des théories », des questions aussi fondamentales que celle de la place de la philosophie du droit en common law, celle des perspectives sociologiques du droit (réalisme juridique, utilitarisme, analyse économique et féministe du droit, pluralisme juridique) et, enfin, celle du néo-formalisme et des théories du droit de Hohfeld et Dworkin.

Au chapitre 2, « La classification des domaines du droit », sont présentés les divers droits : droits non étatiques (autochtones, international public et canonique), étatiques (common law, droit civil, droits musulmans, droits socialistes), et leurs grandes classifications : droit privé et droit public.

Au chapitre 3, l'auteur étudie les sources du droit au Canada. Après avoir exposé les diverses conceptions relatives aux sources du droit (révélation, raison, État et différents ordres juridiques), l'auteur se penche sur les sources du droit au Canada et ses composantes (droit autochtone, droit civil, common law), la réception du droit anglais et les accommodements constitutionnels canadiens, le chapitre se terminant sur l'État de droit et la primauté du droit.

La partie II est consacrée aux « institutions juridiques de common law principalement au Canada ». Y sont présentés, au cha-

pitre 1, le régime parlementaire canadien et les pouvoirs législatifs ; au chapitre 2, la protection des droits et libertés des citoyens découlant de la common law, de la Déclaration canadienne des droits, des commissions des droits de la personne et, enfin, de la *Charte canadienne des droits et libertés* avec l'étude de ses règles principales. Le chapitre 3 porte sur l'administration et son contrôle judiciaire et extrajudiciaire, et le chapitre 4, sur les cours de justice et leur mode de fonctionnement. L'ensemble constitue une excellente et concise présentation de nombreux aspects essentiels du droit au Canada.

Puis, dans la partie III, D. Poirier aborde le « cœur de la common law : les précédents, le raisonnement juridique et l'interprétation des lois », avec la notion de précédent (chapitre 1) et les aspects techniques de son application ; les règles de la logique juridique et les techniques particulières aux juristes de common law (notamment les règles générales s'appliquant au discours juridique et celles qui lui sont propres) (chapitre 2) ; les règles d'interprétation des lois (chapitre 3) avec la distinction des différentes parties du texte de loi, les méthodes proprement dites d'interprétation des lois et les aides à l'interprétation législative.

Dans la partie IV, l'auteur traite du « fonctionnement du système de règlement des litiges de nature civile et pénale », chacun faisant l'objet d'un chapitre où sont présentées les particularités du déroulement de chacun de ces litiges, le troisième chapitre étant consacré à la présentation de la profession juridique.

Enfin, la partie V contient les « méthodes de recherche et d'analyse juridiques », cha-

cun de ces aspects étant analysé dans un chapitre.

Une bibliographie de base complète chaque chapitre, et l'ouvrage contient une table de jurisprudence et un index analytique. L'ouvrage de Poirier, rédigé en français, constitue une très intéressante introduction au droit canadien rattaché à la common law. Son intérêt va même bien au-delà, car il situe la common law dans une perspective générale concernant le rôle social du droit et les facteurs susceptibles de l'influencer. Aussi certaines parties, quoiqu'elles soient principalement axées sur la common law, sont-elles de nature à permettre une approche et un point de départ pour la réflexion sur le droit susceptibles de fournir une introduction quant à l'ensemble du droit, même au Québec, vu l'importance de la common law dans de nombreuses branches du droit, et en raison même de son acculturation dans notre province.

L'ouvrage de D. Poirier consiste, en fait, en une synthèse de très nombreux aspects du droit et pourrait être utilisé avec profit, même dans les facultés de droit civil, où, outre le fait qu'il constituerait sur bien des aspects une excellente introduction au droit quel qu'il soit — et nous pensons ici au rôle de la philosophie, des diverses sources — et aux éléments abordés, tels que le droit constitutionnel, le fonctionnement des cours de justice, etc., il permettrait de nettement différencier les techniques propres à la common law de celles qui sont spécifiques du droit civil, ce qui ne semble pas toujours très clair dans l'esprit des étudiants et contribue à la « contamination » du droit civil par la common law.

Mais, malgré son titre, et sans doute en raison du fait qu'il est principalement destiné à une introduction au droit pour des étudiants de common law canadiens, l'ouvrage se révèle en fait, sauf pour la partie III traitant du « cœur de la common law » (et du précédent du raisonnement juridique et de l'interprétation des lois), surtout une introduction à la common law *canadienne* ; dans cette mesure, il est beaucoup trop axé sur le droit canadien pour constituer, au Canada, une introduction

à la common law conçue d'un point de vue général dans la perspective plus vaste du droit comparé.

M. D. CASTELLI
Université Laval

COLLECTIF, *Mélanges Jean Beetz*, Montréal, Éditions Thémis, 1995, 1 002 p., ISBN 2-89400-052-9.

Les *Mélanges Jean Beetz* constituent un important ouvrage de 1 002 pages. Il était normal que ses amis de l'Université de Montréal lui organisent ce vibrant hommage. Jean Beetz a été un universitaire estimé et un magistrat qui a laissé sa trace à la Cour suprême du Canada.

Le recueil comporte deux volets. La première partie comprend des annotations biographiques, des témoignages et des allocutions prononcées par M. Beetz. Il s'agit de textes émuants que l'on retrouve quelquefois dans des ouvrages du genre ; cette partie compte 152 pages.

Le corps de l'ouvrage se divise en deux séries d'essais. Quatre études portent sur le droit privé. L'une d'elles, celle du professeur P.A. Crépeau, est particulièrement remarquable ; elle a pour titre : « Essai de lecture du message législatif ». L'éminent civiliste, dans un texte savamment documenté, nous initie à la « lecture » des lois qui sont suffisamment claires pour ne pas donner lieu à interprétation. Mais savoir lire... c'est plus compliqué qu'on pourrait le croire, car nombreux sont les lecteurs qui n'arrivent pas à « déceler la pensée du législateur à travers les mots et les expressions qu'il utilise dans le discours législateur et ainsi préciser la portée du message législatif » (p. 253). S'inspirant d'ailleurs des arrêts du juge Beetz notamment, le professeur Crépeau nous livre une vraie méthode de lecture pour nous permettre de « faire dire au législateur ce qu'il a dit, tout ce qu'il a dit, mais uniquement ce qu'il a dit » (p. 253).

La série d'études en droit public comprend 22 textes dont un bon nombre constituent des contributions doctrinales significatives. Comme il fallait s'y attendre, plusieurs sont consacrées à l'apport important de Jean Beetz